

**CRITÉRIUM FÉDÉRAL DÉPARTEMENTAL des – 11 ANS
2023-2024**

Préambule :

Le Critérium Fédéral Départemental des –11 ans est une compétition organisée en 4 tours et aux mêmes dates que le Critérium Fédéral Jeunes. Il a pour but de **valoriser** et **donner le goût** à la compétition de Tennis de Table chez les plus jeunes licenciés des Bouches du Rhône.

Les objectifs sont, de faire jouer un grand nombre de rencontres intéressantes et d'équilibrer les niveaux en proposant 2 divisions dont une se déroulera sous forme de **montée-descente** et de satisfaire le plus grand nombre (jeunes et parents) par la qualité de l'organisation (par rapport à la durée et aux temps d'attente) et de l'accueil.

Tout en sachant qu'il n'y aucune obligation de participer à tous les tours en Départemental 2.

Article 1 – Condition de participation :

Le Critérium Fédéral Départemental des -11 ans 2023/2024 est réservé aux joueurs/joueuses nés en 2013 et plus. Ils devront tous être licenciés Compétition ou Loisir à la Fédération Française de Tennis de Table le jour de la compétition.

Pour les participants au niveau Départemental 1 et les 8 meilleurs de Départemental 2, leur licence Loisir basculera automatiquement en licence Compétition.

Article 2 – Organisation sportive :

A l'échelon départemental, le Critérium Fédéral des -11 ans se déroule en 4 tours. Il compte 1 tableau (poussins et benjamins) et 2 divisions.

- Départemental 1 ⇔ 1 groupe de 8 ou 12 joueurs et joueuses.
- Départemental 2 ⇔ 1 groupe de « x » joueurs et joueuses.

Article 3 – Déroulement sportif :

En Départemental 1 :

Le groupe est composé de 4 poules de 3 joueurs(ses). Dans chaque poule, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 3.

Il est ensuite établi 1 tableau simple K.O à 8 ou 12 joueurs.

En Départemental 2 :

La compétition se déroule sous forme de **montée-descente** avec classement général intégral.

Chaque tour se déroulera en trois phases :

1^{ère} phase :

Les joueurs et joueuses s'affrontent au cours d'un certain nombre de parties jouées au temps. Les parties se disputent au meilleur des 11 points et en 3 minutes au maximum avec un point de départage en cas d'égalité.

↳ Lors de cette phase, le coaching et le temps mort seront interdits.

2^{ème} phase :

Les joueurs s'affrontent au cours d'un certain nombre de manches de 11 points avec un point de départage en cas d'égalité.

↳ Lors de cette phase, le coaching et le temps mort seront interdits.

3^{ème} phase :

- Les joueurs des 2 premières tables s'affrontent dans un tableau K.O simple avec classement intégral. Ces parties se disputent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes) et seront comptabilisées pour les points classements FFTT. Les licenciés Loisirs **basculeront donc** automatiquement en licenciés Compétitions.
- Pour les joueurs suivants, des poules de 4 joueurs avec classement intégral et au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes) seront effectuées pour terminer le classement général de la 5^e place à la dernière place. Possibilité de jouer au meilleur des 3 manches (2 manches gagnantes) pour les plus petits.

↳ Lors de cette phase, le coaching et le temps mort seront autorisés.

Règles d'établissement du classement :

A chaque tour du Critérium Fédéral des -11 ans, les résultats des joueurs(ses) sont côtés selon le barème ci-dessous.

Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur(se) à chaque tour.

- a) Lettre d'attribution :
- En départemental 1 = Lettre H.
 - En départemental 2 = Lettre I.

- b) Points attribués :
- En départemental 1 :

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
Points	100	80	65	50	40	30	25	20	15	10	5	2

- En départemental 2 :

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
Points	100	80	65	55	45	40	37	35
Places	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	33	32	31	30	29	28	27	26
Places	17	18	19	20	21	22	23	24
Points	23	20	17	15	13	12	11	10
Places	25	26	27	28	29	31	31	32
Points	9	8	7	6	5	4	3	2

Article 4 – Placement des joueurs(ses)

- a) **En départemental 1** : au premier tour du critérium fédéral -11 ans, les joueurs(ses) sont placés en tenant compte des points licence pour la phase en cours et de l'avis du CTD.
Pour les autres tours, les joueurs(ses) sont placés selon les résultats du tour précédent.
Si un joueur(ses) qualifié(e) n'a pas participé au tour précédent, il est rétrogradé en départemental 2 et placé devant les joueurs qui se maintiennent dans la division.
- b) **En départemental 2** : au premier tour du critérium fédéral -11 ans, la répartition aux tables se fait en fonction de l'âge. Les plus âgés se trouvant sur les tables « hautes », et les plus jeunes sur les tables « basses ». Pour les tours suivants la répartition se fait sur la base du classement du tour précédent.

Article 5 – Montées et descentes :

- a) Le nombre de montées de départemental 1 au niveau régional est déterminé par le Responsable de l'échelon régional.
- b) Le premier de départemental 2 accède en départemental 1. Le Comité Départemental pourra éventuellement en cours de saison accorder une ou plusieurs montées supplémentaires afin de tenir compte des descentes des divisions supérieures.
- c) Le nombre de descentes de départemental 1 à départemental 2 est fonction, du nombre de joueurs descendant de l'échelon régional et des montées de la division inférieure.

Article 6 – Droits d'inscription :

La part départementale ainsi que la moitié de la part fédérale de l'engagement à cette compétition seront pris en charge par le Comité Départemental.

Article 7 – Dispositions diverses :

- a) **Durée des parties en Départemental 1** :
Les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).
- b) **Prise en compte pour le classement individuel FFTT** :
 - En départemental 1, toutes les parties jouées sont prises en compte pour l'établissement des points classement FFTT.
 - En départemental 2, seuls les résultats des parties jouées dans la **phase 3** sont pris en compte pour l'établissement des points classement FFTT pour les joueurs et joueuses des 2 premières tables à l'issue de la phase 2.

Article 8 – Absences et forfaits

En départemental 1 :

- a) Tout participant engagé pour un tour, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, il doit en aviser d'urgence le Responsable départemental du Critérium Fédéral. Pour le tour considéré, il marque 0 point et descend dans la division inférieure si cette absence est excusée.
En cas d'absence non excusée, le joueur est exclu de l'épreuve pour le reste de la saison.
- b) Dans le cas d'une deuxième absence consécutive ou non, survenant après une 1^{ère} absence excusée, le joueur est exclu de l'épreuve pour le reste de la saison.

Toutefois, pour les paragraphes a et b, il appartient à la Commission Sportive de statuer.

En départemental 2 :

Tout participant engagé pour un tour, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, il doit en aviser le Responsable départemental du Critérium Fédéral.

Il n'y a aucune obligation de participer à tous les tours dans cette division. Ce qui signifie que les joueurs devront s'inscrire obligatoirement pour chaque tour.

Article 9 – Juge Arbitrage et Arbitrage

En départemental 1 et 2 :

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs arbitrent à la demande du Juge-Arbitre.

Ils sont notamment tenus avant de quitter la salle, de demander au Juge-Arbitre s'il ne leur reste pas une partie à arbitrer.

Le responsable départemental est :

Marc FELICI

06 60 64 78 19

marc.felici@sfr.fr